

Afférents au CM : 14 L'an deux mille vingt-cinq, le quinze septembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Champillon se sont réunis, dans la salle du Conseil municipal de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BEGUIN, Maire.

Exercice : 14

Convocation du 10 septembre 2025

Présents : 11, puis 12 à partir de la délibération 2025-21

Présents : M. BEGUIN Jean-Marc (Maire) ; M. CREPIN Jean-Paul (1er Adjoint) ; Mme PETIT Séverine (2ème Adjointe) ; Mme ADAM Marie-Madeleine (3ème Adjointe) ; Mme NEUBARTH Kirsten (4ème Adjointe) ; Mme BEGUIN Sandrine ; Mme DEON Marianne ; Mme DIDON Mylène (arrivée à la délibération 2025-21) ; Mme JOSSEAUX Sophie ; M. LEPICIER David ; M. MANNIELLO Olivier ; M. PHILIPPONNAT Charles.

Absents non représentés : M. GUILLEPAIN James (non-excuse) ; Mme MARQUES DE OLIVEIRA Léa (excusée).

Secrétaire de séance : Mme JOSSEAUX Sophie.

DELIBERATION 2025-26 : ACHAT DE MEDAILLES COMMUNALES

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il ne reste plus qu'une seule médaille communale en stock. Il rappelle que ces médailles sont traditionnellement offertes par la Commune lors de cérémonies officielles ou d'événements particuliers, afin de remercier et d'honorer les personnes qui se sont investies pour la collectivité. À ce titre, il propose de commander de nouvelles médailles, notamment pour la cérémonie des vœux prévue le jeudi 18 décembre 2025, au cours de laquelle la Municipalité souhaite remercier les personnes ayant contribué au succès de « La Nuit des 10 ans », célébrant le 10^e anniversaire de l'inscription de la Champagne au patrimoine mondial de l'UNESCO, tenue à Champillon. Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les devis reçus pour l'acquisition de ces médailles et soumet à l'assemblée les points suivants :

- Le principe de rachat de médailles communales,
- Le choix du modèle et du type de médaille parmi les devis présentés,
- L'autorisation donnée au Maire de passer commande auprès du fournisseur retenu,
- Etablir une liste de suivi des personnes récompensées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le principe de racheter des médailles communales.
- **Décide** de conserver le modèle original, et de valider le devis auprès de la société Drago Paris.
- **Autorise** Monsieur le Maire à passer commande et à signer tout document relatif à cette acquisition.
- **Précise** qu'une liste de suivi des personnes récompensées est à mettre en place.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.


Le Maire,
Jean-Marc BEGUIN

